

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 9

Rubrik: Libres opinions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libres opinions

Sous la rubrique « Libres opinions » nous avons repris, dans la Revue militaire suisse du mois de juillet, un texte de M. Maurice Guigoz, paru dans « 24 heures » au mois de mars dernier, et qui avait été diffusé par le Service d'information du Département militaire fédéral. Cette publication a provoqué une réponse et une mise au point de monsieur Paul Vallotton, directeur de la coordination des programmes de la TV romande. Nous lui cédons volontiers la parole pour clôturer le débat.

La Rédaction

« Monsieur le Rédacteur... »

Ceux qui dirigent notre TV

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez jugé bon de publier dans le numéro de juillet de la Revue militaire suisse une lettre de M. Maurice Guigoz, adressée à la rédaction de « 24 heures » et reproduite le 26 mars dernier.

Peut-être eût-il été correct de la faire précéder de l'article de M. Jean Dumur du 11 mars, puisque cette lettre lui était une réponse. Cela, pour la compréhension de vos lecteurs.

Je présume qu'il ne vous a pas échappé que certains propos de M. Guigoz tiennent de l'injure, de la diffamation et de la calomnie.

Je présume aussi que vous avez perçu qu'il s'agit là d'une insulte répétée — elle a en effet été portée aussi par le bulletin « DMF Info » en date du 20 avril — à l'adresse des dirigeants de la SSR, de leurs collaborateurs et, particulièrement en l'occurrence, de ceux qui sont astreints au service militaire, les officiers, sous-officiers et soldats qui appartiennent à la Division Presse Radio et Télévision de l'Etat-major de l'armée.

« Le rejet sur les autres » de nos responsabilités, « le fait qu'un petit nombre d'individus se sont emparés de la télévision », « les voies obscures des nominations,... des cooptations plus ou moins déguisées », « la destruction de la société libérale », « les interrogations tenues au niveau intellectuel le plus bas possible », l'interviewé « coupable traîné devant quelque tribunal populaire et condamné sans même avoir pu se défendre », « l'incroyable racisme de ceux qui dirigent notre télévision », « ceux qui, aujourd'hui, nous blâment, nous insultent, nous façonnent, nous mentent et entendent nous plier à la loi d'une poignée d'hommes avides d'une seule chose : le pouvoir ». J'en passe.

Telles sont les armes utilisées par M. Guigoz. Ce ne sont pas les nôtres, celles de l'officier que je suis, en compagnie du directeur des programmes de notre télévision. Avons-nous, après trente ou quarante ans de carrière, mérité cet excès d'indignité? Allons-nous, par notre faute, vers la cité décrite par Michel Henry dans « L'amour les yeux fermés »?

Non. Il faut avoir les yeux et les oreilles fermés à la réalité, aveugles et sourdes à la liberté de l'esprit, de l'expression, à la tolérance, pour s'exprimer comme M. Guigoz. Mais nous savons que, sur le chapitre de la liberté, du respect de l'opinion d'autrui, de la tolérance, personne n'a de leçon à recevoir, et nous n'entendons pas en donner, sinon par notre action de toujours.

Alors, forts de la confiance qui nous a été manifestée récemment encore par le Comité directeur de la SRTR et sa Commission des programmes, conscients du rôle que nous jouons dans la société, animés de l'honneur et de l'amour que nous inspire notre métier, nous nous permettons de considérer comme parfaitement inadmissible la lettre que vous avez publiée.

Mais, la principale raison de ma réaction, la voici: la critique absurde nuit à notre pays, parce qu'elle tend à rendre non crédible une information des ondes, dont la bonne réputation n'est plus à faire. Quelles sont les fausses nouvelles, quels sont les mensonges diffusés? Une large propagation de la critique destructrice, dont je parle, ouvre, vous le savez, la voie à la propagande de la guerre psychologique: votre radio vous trompe, votre télévision vous ment!

L'ignorance de notre organisation, la hantise de la subversion, les réflexes contagieux de certains chefs militaires, les erreurs aussi, commises par ceux qui accomplissent une œuvre humaine, ne facilitent pas le dialogue et la compréhension, dans l'honnêteté de la pensée. Ne devons-nous pas nous employer à la réussite de relations qui revêtent une importance vitale?

J'ose espérer que ces lignes pourront trouver place dans le prochain numéro de la Revue militaire suisse et je vous prie de croire, Monsieur le Rédacteur en chef, à mes sentiments très distingués.

Radio-Télévision Suisse Romande

Le Directeur de la coordination
des programmes
Paul Vallotton